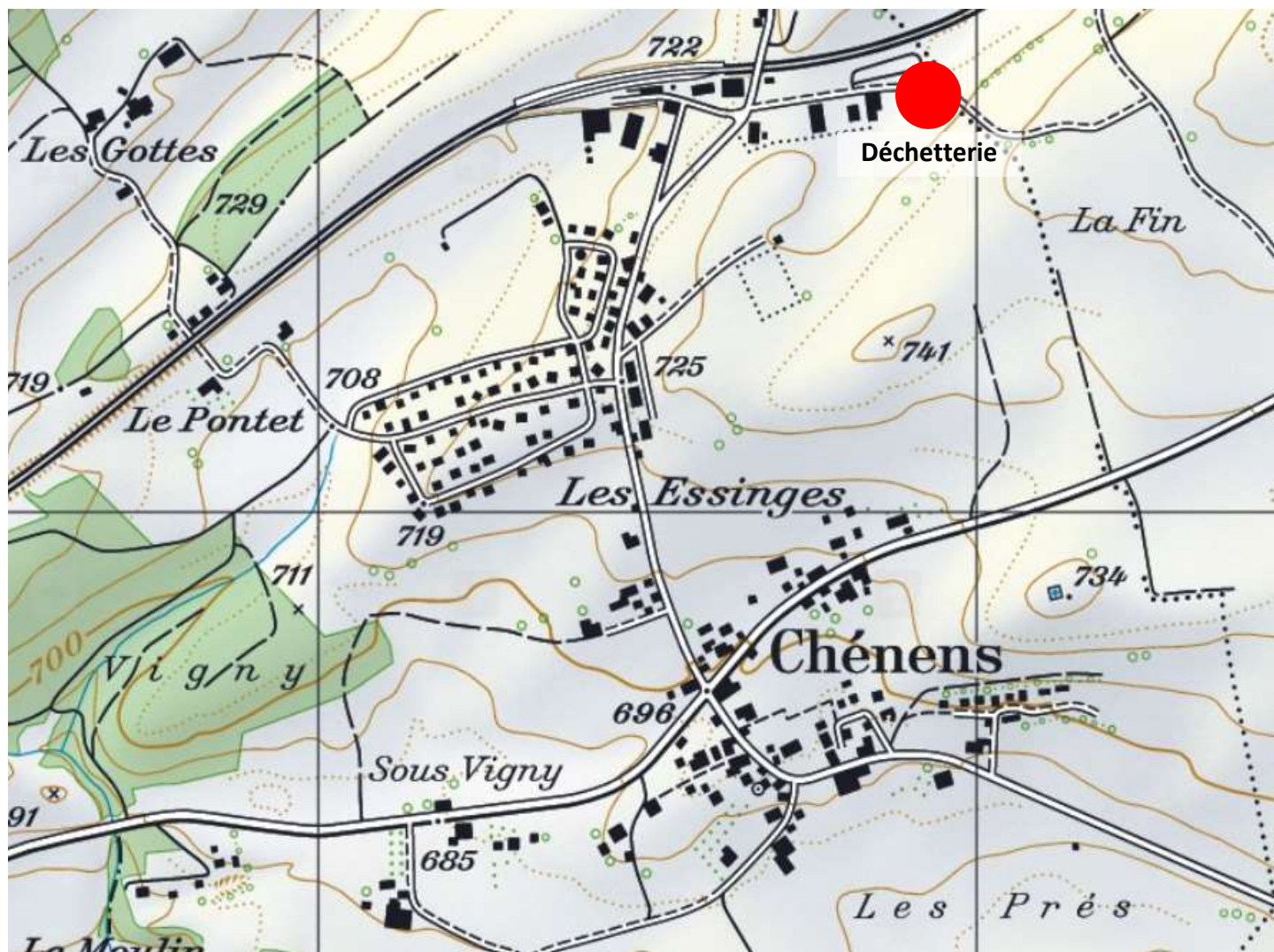


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Chénens

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchetterie

Route des Molleyres 24, 1744 Chénens

Horaires d'ouverture :

- Mercredi 17h30 - 19h00
- Samedi 09h00 - 11h30
- Jours fériés : mercredi 31.12.2025, samedi 01.08.2026, samedi 15.08.2026, samedi 26.12.2026, samedi 02.01.2027

En cas de panne du compacteur :

- 079 247 62 06 (Laurent Clément, responsable déchetterie) ou
- 026 477 22 01 (administration communale)

Le poids de vos déchets peut être consulté sous : **www.dechets-chenens.ch**

Compacteur

Les ordures-ménagères, déposées dans des sacs-poubelles, doivent être évacuées dans le compacteur prévu à cet effet. Celui-ci est accessible 24h/24 et 7j/7.

Si le compacteur est en panne lors de votre venue, nous vous prions de **reprendre vos déchets**, annoncer la panne au bureau communal ou au numéro d'urgence indiqué ci-dessus, et revenir avec vos déchets ultérieurement.

Tous sacs ou déchets déposés devant le compacteur seront fouillés afin d'en identifier le détenteur, passible d'une amende.

Contact et infos

Administration communale de Chénens

Chemin de l'École 8
1744 Chénens
Tél. 026 477 22 01
secretariat@chenens.ch
www.chenens.ch

Heures d'ouverture :

- Lundi : 13h00 - 18h00
- Mercredi : 07h00 - 11h00
- Jeudi : 13h00 - 17h00

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Chénens

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J	1 <small>Nouvel-An</small>			2		4 <small>Fête-Dieu</small>
V	2 <small>Lendemain de Nouvel-An</small>			3 <small>Vendredi-Saint</small>	1	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5	3	7
L	5	2	2	6 <small>Lundi de Pâques</small>	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 <small>Ascension</small>	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24	28
L	26	23	23	27	25 <small>Lundi de Pentecôte</small>	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Chénens

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale	5	3		5
D 5		2	6	4	1 Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères

Toutes ordures ménagères non valorisables rentrant dans un sac-poubelle de 110l max. A déposer dans le container-compacteur prévu à cet effet. **Ces ordures doivent être placées dans des sacs-poubelles.**



Papier et carton

Tous papiers-cartons ne contenant aucune autre matière étrangère, tels que sagex, plastique, aluminium, etc. A déposer dans le container-compacteur prévu à cet effet.



Verre

Tous récipients en verre entrant par les ouvertures du container, tels que bouteilles, etc. Le verre doit être rincé et exempt de capsule, couvercle, etc. A déposer dans le container prévu à cet effet.



Verre plat

Tous objets en verre n'entrant pas dans les ouvertures du container, tels que plaques de verre, vases, etc. A déposer dans le container des déchets inertes.



PET

Toutes bouteilles écrasées marquées du sigle PET. Les objets qui ne sont pas munis du sigle PET doivent être jetés avec les ordures ménagères. A déposer dans le container prévu à cet effet.



Flacons en plastique avec bouchon

Tous flacons et objets en matière plastique n'étant pas du PET sont à placer dans les sacs-poubelles d'ordures ménagères.



Capsules Nespresso (aluminium)

Seules les capsules à café et à thé en aluminium sont acceptées. A déposer dans le container prévu à cet effet.



Aluminium et boîtes de conserve

Tous objets, tels que canettes, boîtes de conserve, feuilles et barquettes d'aluminium, couvercles, etc. Les boîtes et autres emballages doivent être vides et propres. A déposer dans le container prévu à cet effet.



Tubes lumineux (néon) / LED

Tous tubes néons, ampoules, LED. A déposer dans les récipients prévus à cet effet.



Textiles et chaussures

Tous vêtements et chaussures en bon état, propres et emballés dans un sac plastique. A déposer dans un des containers de la Croix-Rouge Fribourgeoise prévu à cet effet.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Toutes cartouches d'encre, Toner sans carton d'emballage. A déposer dans le récipient prévu à cet effet.



Huiles minérales et végétales

Toutes huiles minérales de vidange de moteur, ainsi que toutes huiles végétales de cuisine. Les types d'huiles ne doivent pas être mélangés. A verser dans les bidons prévus à cet effet.



Sagex

Tous sagex et emballages sont considérés comme ordures ménagères et sont donc à placer dans le container-compacteur prévu à cet effet.



Bois

Tous objets en bois exempts de pièces métalliques ou toutes autres matières étrangères. Les objets doivent être démontés ou réduits en morceaux. A déposer dans la benne prévue à cet effet.



Piles et accumulateurs

Toutes piles et accumulateurs de petites dimensions. A rapporter aux points de vente ou à déposer à la déchetterie dans le récipient prévu à cet effet.



Pneus

Tous anciens pneus de véhicules. A remettre chez un garagiste ou chez : Thommen SA Kôniz & Givisiez, Route du Fer 10, 1762 Givisiez, Tél. 026 460 75 80.



Batteries d'autos

Toutes batteries de véhicules. A remettre chez un garagiste ou chez : Thommen SA Kôniz & Givisiez, Route du Fer 10, 1762 Givisiez, Tél. 026 460 75 80.



Ferraille (objets métalliques)

Tous objets métalliques exempts de toutes autres matières étrangères. Les appareils électriques ne sont pas à considérer comme de la ferraille. A déposer dans la benne prévue à cet effet.



Déchets inertes (petites quantités)

Tous les déchets inertes tels que porcelaine, vaisselle, plaques de verre, pots de terre cuite, carrelage, briques, tuiles sont acceptés en petites quantités. A déposer dans le container prévu à cet effet.



Déchets de chantier

Tous résidus de construction, de travaux de transformation ou de rénovation sont strictement interdits à la déchetterie. A apporter à la décharge bioactive de Châtillon à Posieux, tél. 026 402 10 20.



Peintures

Tous pots de peinture, vernis, diluants non vides sont à rapporter dans les points de ventes.



Dépouilles d'animaux

Les dépouilles d'animaux sont à amener chez : SANIMA, Route de Massonnens 4, 1680 Romont, Tél. 026 519 01 06.



Déchets compostables ménagers

Tous déchets organiques de ménage, tels que restes de repas, épluchures, marc de café, etc. Pas de viande crue. A déposer dans le récipient prévu à cet effet, disponible 24h/24 et 7j/7.



Déchets de jardin

Tous déchets de jardin de taille normale. A déposer dans la benne prévue à cet effet, disponible 24h/24 et 7j/7. Grandes quantités, voir "Déchets de jardin".



Gazon

Le gazon en quantité normale est considéré comme déchets de jardin. A déposer dans la benne prévue à cet effet, disponible 24h/24 et 7j/7.



Déchets encombrants combustibles

Tous objets encombrants qui ne sont pas des déchets valorisables et qui pour des raisons de dimensions ne rentrent pas dans un sac-poubelle de 110l. A déposer dans la benne prévue à cet effet.



Appareils électriques et électroniques

Tous appareils électriques, électroménagers de **petite taille** (machine à café, natel, fer à repasser). A déposer dans le récipient prévu à cet effet.



Appareils électriques et électroniques

Tous appareils électriques, électroménagers de **grande taille** (TV, etc.) à retourner au fournisseur ou à : SRS Swiss Recycling SA, Route des Tuileries 9, 1754 Rosé, Tél. 026 470 45 45.



Litière de chat

Les litières de chats sont à évacuer dans vos ordures ménagères.



Cendres de bois

Les cendres **froides** peuvent être déposées dans la benne à déchets verts. Attention il est interdit de déposer des cendres encore chaudes, au risque de développer un incendie.

Gestion des déchets à Chénens

La Commune de Chénens est équipée d'un système de collecte par apports volontaires, taxés au poids. Tous les ménages disposent d'une clé à puce, leur permettant d'apporter les déchets non-valorisables dans des sacs-poubelles au container-compacteur, et ceci 24h/24.

Les déchets valorisables sont à apporter à la déchetterie pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

Les langes jetables sont à amener, comme les autres déchets non-valorisables, au container-compacteur. Ils font cependant l'objet d'une subvention communale annuelle (cf. Règlement communal y relatif).

Tous les renseignements concernant la déchetterie et les collectes des déchets se trouvent dans cette brochure.

Pour ce qui concerne les taxes et autres aspects légaux, veuillez consulter les règlements communaux sur les déchets, disponibles sur notre site internet www.chenens.ch (rubrique Règlements).

**Il est strictement interdit de déposer des déchets à l'extérieur de la déchetterie.
Toute contravention à cette disposition est passible d'une amende.**

LE TRI DES DECHETS EST L'AFFAIRE DE TOUS

JOUONS LE JEU ET TRIONS NOS DECHETS

Gestion des déchets de jardin

Tous les déchets de jardin de taille normale en petites quantités peuvent être déposés à la déchetterie dans la benne prévue à cet effet. Les responsables de la déchetterie pourront refuser les quantités trop importantes et vous inviter à les amener par vos soins directement chez :

Fricompost SA

Route de la Comba 46, 1725 Posieux

Tél. 026 401 04 50

info@fricompost.ch

lundi – vendredi 7h00 – 11h30 / 13h00 – 16h30

Pour ce faire, il faut auparavant obligatoirement remplir un bon disponible sur le site internet de la commune www.chenens.ch (rubrique Services techniques – Déchetterie – Collecte des déchets) ou directement à l'administration communale.

Une benne à déchets verts est installée à l'extérieur de l'enceinte de la déchetterie. Cette dernière est accessible 24h/24 et 7j/7. Vous pouvez y accéder à l'aide de votre clé à puce (compacteur).

Déchets encombrants

Les déchets encombrants doivent être acheminés à la déchetterie par vos soins et déposés dans la benne prévue à cet effet. Seuls les objets dépassant la capacité des sacs-poubelles de 110l seront admis dans cette benne ; les objets de taille inférieure devront être jetés dans vos ordures ménagères.